

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 8 mai 2023 à 20h00. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

**Madame la conseillère :** Sophie Desrosiers  
**Messieurs les conseillers :** Claude Bélisle  
Jean Bourgeois  
Sylvain Loyer  
Pierre-Luc Payette  
Serge Rivest

Assiste également à la séance, madame Danielle Pouliot, trésorière adjointe.

### **Ordre du jour modifié**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour modifié
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2023
4. Adoption des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
  - 5.2 Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes impayées
  - 5.3 Programme d'aide à la voirie locale-volet redressement et accélération-Réfection du chemin Nadeau
  - 5.4 Amendement de la résolution 2022-265- Date d'embauche de Caroline Roberge
  - 5.5 Achat de six billets à la FADOQ pour le bowling
  - 5.6 Réservation d'une table pour le souper du Festival acadien
  - 5.7 Contribution de 200\$ au rallye de la Nouvelle Acadie de l'école St-Louis de France à Saint-Jacques
  - 5.8 Démission de Éric Dupuis au poste de Technicien en loisirs
  - 5.9 Embauche de monsieur Jean-Hugues Paré au poste de technicien en loisirs
  - 5.10 Suspension avec solde de la directrice-générale et greffière-trésorière
6. Période de questions
7. **CORRESPONDANCE**
  - 7.56 Abonnement à l'agence des forêts privées de Lanaudière
  - 7.58 Autorisation de dépense pour le scellement des fissures de routes
  - 7.59 Autorisation de dépense pour le fauchage des fossés
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

### **1. Ouverture de la séance**

Après constatation du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20h00

2023-089

### **2. Adoption de l'ordre du jour modifié**

Il est proposé par monsieur Serge Rivest  
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu,

D'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-090

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril et de l'extraordinaire du 24 avril 2023**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois  
Appuyé par monsieur Claude Bélisle et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril et de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 soient adoptés tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-091

**4. Adoption des comptes à payer**

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du Règlement numéro 2015-387. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

<b>N° déboursé</b>	<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
202300241 (l)	INFOTECH	BASE HISTORIQUE	77,61 \$
202300242 (l)	INFOTECH	LISTE CORRECTIONS	349,24 \$
202300243 (l)	LAVAGE EXPERT INC.	2 ENTRETIENS CHALET 2022	919,80 \$
202300244 (l)	JOLIETTE SECURITE	BOYAUX INCENDIE-PATINOIRE	720,66 \$
202300245 (l)	GRANDCHAMP	TOIT CHAPITEAU WARNER 20X20	1 724,63 \$
202300246 (l)	BOUCHERIE AU PIGNON	CERTIFICAT CADEAU DU 2023-	50,00 \$
202300247 (l)	PHARMACIE JEAN-COUTU	CC ARTICLES MÉNAGERS -	31,47 \$
202300248 (l)	IGA EPICERIE	CC RENCONTRE CONSEIL -	107,19 \$
202300249 (l)	BUREAU EN GROS	CC FOURNITURES - VISA	15,61 \$
202300250 (l)	BELL CANADA	CC CELLULAIRES MARS 2023	258,38 \$
202300251 (l)	CANVA	CC ABONNEMENT SITE	199,90 \$
202300252 (l)	DOLLARAMA	CC CHASSE AUX COCOS - VISA	55,70 \$
202300253 (l)	MONDOU	CC ACHATS BIBLIO PUFF - VISA	52,86 \$
202300254 (l)	RONA INC.	CC GRAINDER À BATTERIE	228,80 \$
202300255 (l)	JEANS DEPOT JOLIETTE	CC PANTALON F LAPRISE - VISA	105,76 \$
202300256 (l)	Pitney Bowes (encre)	3 CARTOUCHES D'ENCRE -	303,64 \$
202300257 (l)	ACCOMPAGNEMENT ET	ZOO-CRÉATIF - COCHON	97,73 \$
202300258 (l)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION 4E	6 823,66 \$
202300259 (l)	LE GROUPE HARNOIS	BIBLIO MAZOUT	1 334,84 \$
202300260 (l)	INFOTECH	FORMATION - ATELIER	3 577,16 \$

202300261 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATION 21 LARIVIÈRE	374,16 \$
202300262 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATION	5,00 \$
202300263 (I)	HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CHALET LOISIRS	3 411,08 \$
202300264 (I)	MARCHE DES RAPIDES	DÉPENSES FÉVRIER AU 2023-	3 552,93 \$
202300265 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	TRAITEMENT COLLECTES	14 743,12 \$
202300266 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	FACTURE INTÉRÊTS - ÉTAT	1 780,49 \$
202300267 (I)	SINTRA INC.	PIERRE GARAGE	282,11 \$
202300268 (I)	SERGE DAIGLE	ENTRETIEN LUMIÈRE AU 45	193,45 \$
202300269 (I)	HYDRAULIQUE B.R.INC.	FOURNITURE BALAI DE RUES	22,22 \$
202300270 (I)	KIWI	AFFICHE HORAIRES TRAVAIL	103,48 \$
202300271 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	INFIRMIÈRE RURAL LOYER	159,54 \$
202300272 (I)	MUNICIPALITE ST-	QUOTE-PART SERVICE	13 134,00 \$
202300273 (I)	ORKIN Canada	PEST CONTROL	170,63 \$
202300274 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	141,21 \$
202300275 (I)	GESTAR INC.	MAJ-SOUTIEN DOCUMENTIK	1 609,65 \$
202300276 (I)	BELANGER SAUVE	GÉNÉRAL V/D 10876/1	862,31 \$
202300277 (I)	AUX PETITS MOTEURS	ENTR. COUPE BLORDURE	46,09 \$
202300278 (I)	XEROX CANADA LTEE	FRAIS IMPRESSION AVRIL 2023	192,55 \$
202300279 (I)	LIBRAIRIE MARTIN INC.	LIVRE DU HAUT DE LA FALAISE	607,15 \$
202300280 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	REMB DÎNER CONFÉRENCE	34,94 \$
202300281 (I)	JOLIETTE DODGE CHRYSLER	CHARNIÈRE DE PORTE	124,35 \$
202300282 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSES EAUX USÉES	9 057,00 \$
202300283 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEURS	1 181,38 \$
202300284 (I)	ANNIE LEMARBRE	KILOMÉTRAGE RENC. CQLM	40,88 \$
202300285 (I)	Centre de services scolaire des	CONTRIBUTION RALLYE	200,00 \$
202300286 (I)	LES ENTREPRISES MICHAEL	DÉNEIGEMENT DOMAINES	26 583,10 \$
202300287 (I)	CENTRE DE PLOMBERIE	CHAUFFE-EAU BUREAU	2 903,12 \$
202300288 (I)	HAMSTER	PAPIER LETTRE-LEGAL-	787,97 \$
202300289 (I)	HAMSTER LE PAPETIER LE	LIVRES	861,74 \$
202300290 (I)	Nanotech informatique inc	SERVICE DISTANCE - MÉLANIE	362,17 \$
202300291 (I)	ZOOM VIDEO	SOUSCRIPTION ANNUELLE	229,95 \$
202300292 (I)	GUIGNOLÉE SAINT- LIGUORI	SUBV 2023 COMPTOIR	500,00 \$
202300293 (I)	ONYX ENTRETIEN	2 MÉNAGES SOUS-SOL BUREAU	149,47 \$
202300294 (I)	9178-1013 QUEBEC INC.	TRANSPORT DE PIERRE AU	617,00 \$
202300295 (I)	CONSTRUCTION MAXIMA	PORTE GARAGE AU GARAGE	6 000,00 \$
202300296 (I)	LUCIOLE	INTERNET BIBLIO AVRIL 2023	283,66 \$
202300297 (I)	MARIE-LOU RATTÉ	COURS YOGA HIVER 2023	480,00 \$
202300298 (I)	CAROLE PREVOST	REMB IMPERMÉABLE	95,42 \$
202300299 (I)	LAVAGE EXPERT INC.	ENTRETIEN CHALET LOISIRS -	777,23 \$
202300300 (I)	CAROLINE ROBERGE	COMMUNICATION CELLULAIRE	185,44 \$
202300301 (I)	NUMERIQUE.CA	AJOUT NOUVELLE ET ALERTE	31,62 \$
202300302 (I)	DANIELLE POULIOT	FRAIS DÉPLACEMENT ET	76,49 \$
202300303 (I)	ORTEC ENVIRONNEMENT	POMPER-NETTOYER	6 955,21 \$
202300304	MELANIE GAGNE	COMMUNICATION	240,60 \$

(I)		CELLULAIRE	
202300305 (I)	GAGNE SPORTS	GRADINS EXTÉRIEURS -	24 332,90 \$
202300306 (I)	CHRISTINA BLAIS	REMB ÉTIQUETTE BAC	25,00 \$
202300307 (I)	HELENE LEMON	REMB ACT HORS TERRITOIRE -	50,00 \$
202300308 (I)	JEAN-CHARLES PREVOS	5 MÉNAGES CHALET LOISIRS	375,00 \$
202300309 (I)	RX SOL & ASSOCIES INC	TEST SOL HUILE GARAGE MUN	1 011,78 \$
202300310 (I)	SOPHIE CHARRON	REMB COURS GARDIEN AVERTI	40,00 \$
		Sous-total des dépenses	143 019,23 \$
		Salaires des employés	33 560,59 \$
		Salaires des élus	6 460,02 \$
		Total des salaires	40 020,61 \$
		<b>Grand total</b>	<b>183 039,84 \$</b>

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé monsieur Sylvain Loyer  
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

Que le conseil approuve la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023 du numéro 202300241 à 202300310 au montant de 183 039.84 \$ en date du 4 mai 2023.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. ADMINISTRATION**

**2023-092      5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires (art.359 et 360 L.E.R.M)**

Conformément à l'article 359 et l'article 360 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), madame Danielle Pouliot, trésorière adjointe, dépose les « Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil » dûment complétées des sept (7) membres du conseil municipal.

**2023-093      5.2 Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes impayées**

Considérant que les articles 1022 et suivant du Code municipal mentionnent les règles à suivre pour procéder à la vente pour taxes d'un immeuble ;

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à la vente pour taxes des immeubles étant endettés envers la Municipalité depuis plus de deux ans par l'entremise de la MRC de Montcalm ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Serge Rivest  
Appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette et résolu,

D'autoriser la trésorière adjointe à acheminer tous les dossiers des contribuables endettés envers la Municipalité qu'il jugera approprié à la MRC de Montcalm, conformément à la liste jointe dressée et datées du 19 avril 2023, faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici tout au

long reproduit, afin que cette dernière procède le 14 septembre 2023 à la vente pour non-paiement de taxes en cas de non-règlement du dossier.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, à enrichir pour le compte de la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes jusqu'au montant de la créance due.

D'autoriser la trésorière adjointe à soustraire de ladite liste tous les propriétaires qui auront payé les factures dues en date du 20 juin 2021 avant le 9 juin 2023.

De transmettre un avis par la poste aux personnes se trouvant sur cette liste

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2023-094**

**5.3 Programme d'aide à la voirie locale-volet redressement et accélération Réfection du chemin Nadeau**

Numéro de dossier : LJL92624  
Titre du projet : Réfection chemin Nadeau  
Résolution numéro : 2023-094

Considérant que la Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 31 mars 2022 au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la Municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (couts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle  
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2023-095**     **5.4 Amendement de la résolution 2022-265 - Date d'embauche de Caroline Roberge**

Considérant que la date d'embauche écrite dans la résolution est le mardi 29 avril 2022 ;

Considérant que la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière est entrée le lundi 28 novembre 2022 au lieu du mardi 29 novembre ;

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution afin que celle-ci soit conforme avec le paiement du salaire et du contrat ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Serge Rivest  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

D'amender la résolution 2022-265 afin de préciser la date réelle d'entrée en poste de la directrice générale et greffière trésorière qui était le lundi 28 novembre et non le mardi 29 novembre 2022

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2023-096**     **5.5 Achat de six billets à la FADOQ pour le bowling**

Considérant que la Municipalité propose 6 billets à 15\$ à la Fadoq pour le tournoi de bowling ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer  
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

D'acheter six billets à 15\$ à la Fadoq pour le tournoi de bowling

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2023-097**     **5.6 Réservation d'une table pour le souper du Festival acadien**

Considérant que la Municipalité veut réserver une table pour le souper Acadien ;

Considérant le montant du couvert à 125\$

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle  
Appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette et résolu,

De réserver une table à 125\$ du couvert au nom de la Municipalité pour le souper du Festival acadien

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-098

**5.7 Contribution de 200\$ au rallye de la Nouvelle Acadie de l'école St-Louis de France à Saint-Jacques**

Considérant la demande de monsieur Ernesto Castro pour le rallye de la Nouvelle Acadie en juin prochain ;

Considérant la contribution de la Municipalité au montant de 200\$ sera versée à l'école St-Louis de France à Saint-Jacques ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

De contribuer au montant de 200\$ à l'école Saint-Louis de France pour le rallye de la Nouvelle Acadie qui se tiendra en juin prochain

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-099

**5.8 Démission de monsieur Éric Dupuis au poste de technicien en loisirs**

Considérant la réception de la lettre de démission datée du 3 mai dernier ;

Considérant le conflit d'horaire que monsieur Dupuis a avec un autre employeur et la charge de travail ;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette  
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu,

D'entériner la démission de monsieur Éric Dupuis au poste de technicien en loisir

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-100

**5.9 Embauche de monsieur Jean-Hugues Paré au poste de technicien en loisirs**

Considérant l'expérience de monsieur Jean-Hugues Paré en événementiel;

Considérant que monsieur Jean-Hugues Paré détient un baccalauréat en communication et relations publiques;

Considérant que le poste de technicien en loisir est un poste syndiqué;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

D'embaucher monsieur Jean-Hugues Paré au poste de technicien en loisirs à partir du 4 mai 2023 selon les termes de la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2023-101    5.10 Suspension avec solde de la directrice-générale et greffière-trésorière**

Considérant le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et la directrice-générale et greffière-trésorière;

Considérant que ce contrat prévoit une période de probation de 6 mois, se terminant le 28 mai 2023;

Considérant que certaines informations ont été portées à l'attention des membres du conseil et qu'il y a lieu de donner l'occasion à la directrice-générale et greffière-trésorière d'être entendue avant de prendre une décision;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle  
Appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette et résolu,

Que le conseil municipal suspende, avec solde, la directrice-générale et greffière-trésorière de ses fonctions jusqu'à ce qu'une décision soit prise en regard de sa période de probation;

Que le conseil ou le comité de relation de travail convoque la directrice-générale et greffière-trésorière le 11 mai 2023 à 16h30 afin d'entendre sa version des faits.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**6.     Période de questions**

**7.     CORRESPONDANCE**

**2023-102    7.56 Abonnement à l'agence des forêts privées de Lanaudière**

Considérant que l'abonnement à l'agence des forêts privées de Lanaudière permet l'obtention de subventions pour les citoyens qui le demandent ;

Considérant que le montant de l'abonnement est de 100\$;

Considérant qu'il est demandé par l'agence de nommer un représentant;

Considérant que la Municipalité nomme monsieur Jean Bourgeois;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer  
Appuyé par monsieur Serge Rivest et résolu

De procéder à l'abonnement à l'agence des forêts privées de Lanaudière au montant de 100\$ représenté par monsieur Jean Bourgeois.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2023-103     7.58 Autorisation de dépense pour le scellement des fissures de routes**

Considérant que certaines routes ont besoin de scellement pour les fissures;

Considérant que le montant de la soumission est de 1.59\$ le mètre linéaire;

Considérant que la Municipalité a 5 032 mètres linéaires à couvrir pour un montant total de 8 000.88\$ plus taxes de l'entrepreneur Scellement de fissures d'asphalte inc;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle  
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu

D'autoriser la dépense pour 8 000.88\$ plus taxes de l'entreprise Scellement de fissures d'asphalte inc.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2023-104     7.59 Autorisation de dépense pour le fauchage des fossés**

Considérant la soumission de monsieur Sylvain Lavallée enr pour effectuer le fauchage des fossés de la Municipalité;

Considérant le montant de 5 231.36 \$ taxes incluses pour deux coupes soit une en juin après la St-Jean Baptiste et l'autre au plus tard le 15 août;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu

D'autoriser la dépense de 5 231.36\$ taxes incluses de l'entreprise Sylvain Lavallée enr pour deux coupes.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. Varia**

**9. Période de questions**

**2023-105     10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Claude Bélisle, appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 21h00

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Ghislaine Pomerleau, mairesse

---

Danielle Pouliot  
Trésorière adjointe

*Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Ghislaine Pomerleau, mairesse